

# PARA-TIR

**Catherine Tremblay**

B. Kin, SCPE-EPC



**Shane Esau**

M. Kin, SCPE-PEC



# QUI SOMMES-NOUS?

## CATHERINE TREMBLAY



## SHANE ESAU



# QU'EST-CE QUE LE PARA-TIR?



# HISTORIQUE

Jeux paralympiques de New York de 1984

Jeux paralympiques de Barcelone de 1992

Linz (Autriche)

Jeux paralympiques de Londres de 2012

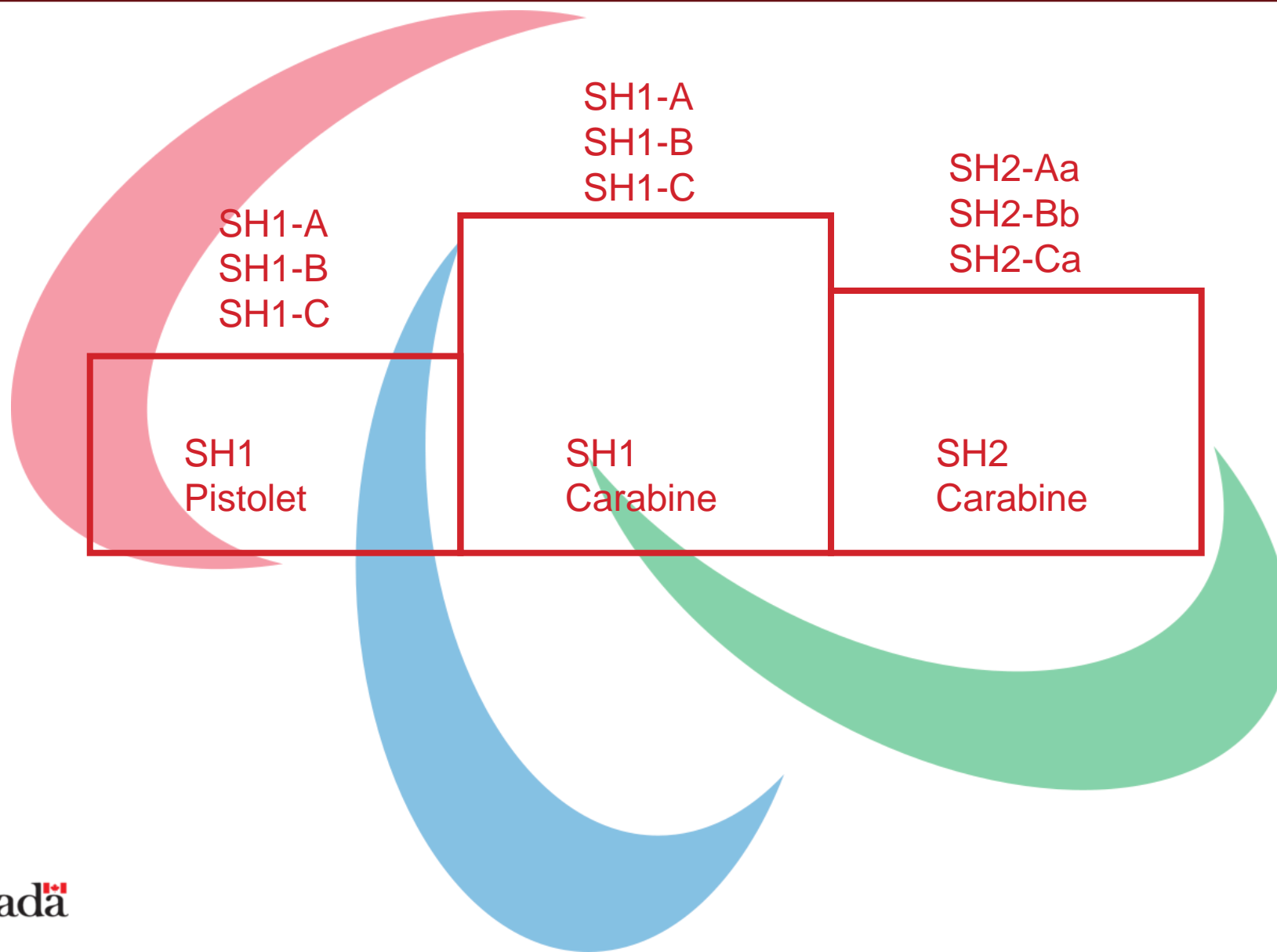
Championnat du monde de tir du CIP, Suhl  
(Allemagne)

Championnat du monde de tir du CIP, Lonato del  
Garda (Italie)



Matt Skelhon, athlète de la Grande-Bretagne

# ÉPREUVES PARALYMPIQUES



# ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DU MONDE



**SG-S**  
**Fosse**



**SG-L**  
**Fosse**



**SG-U**  
**Fosse**



**SH3**  
**Carabine**

# ÉQUIPEMENT

- **Carabines et pistolets**

- Les athlètes utilisent une carabine ou un pistolet de calibre .22 ou à air comprimé.

- **Munitions**

- Des plombs de calibre .177 (diamètre de 4,5 mm) sont utilisés lors des épreuves de carabine et de pistolet à air de 10 m. Dans le cadre des épreuves de pistolet 25 m et de pistolet de carabine 50 m, les athlètes se servent plutôt de balles de calibre .22 (diamètre de 5,6 mm).

- **Cibles**

- Des cibles électroniques sont employées lors des compétitions. Leur dimension varie selon l'épreuve.

- **Carabine à air 10 m**

- L'anneau central a un diamètre d'un demi-millimètre et la cible, un diamètre de 4,5 cm.

- **Modification du calcul du pointage**

- Dans la plupart des épreuves de carabine, le système de qualification a été modifié afin que le pointage soit calculé à la décimale près. Le score maximal pouvant être obtenu pour un coup est maintenant de 10,9.

# ÉQUIPEMENT ADAPTÉ

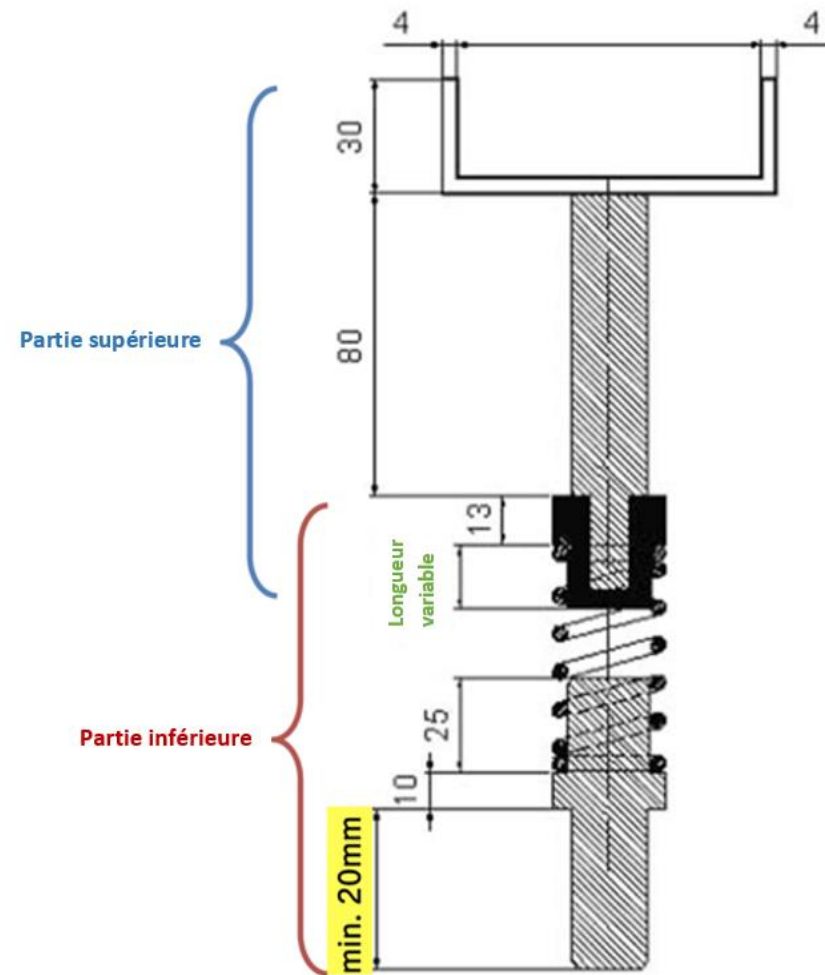
Jiseok Lee, athlète de la Corée du Sud

- Table de tir
- Veste de tir
- Chaise de tir
- Support à carabine avec ressort





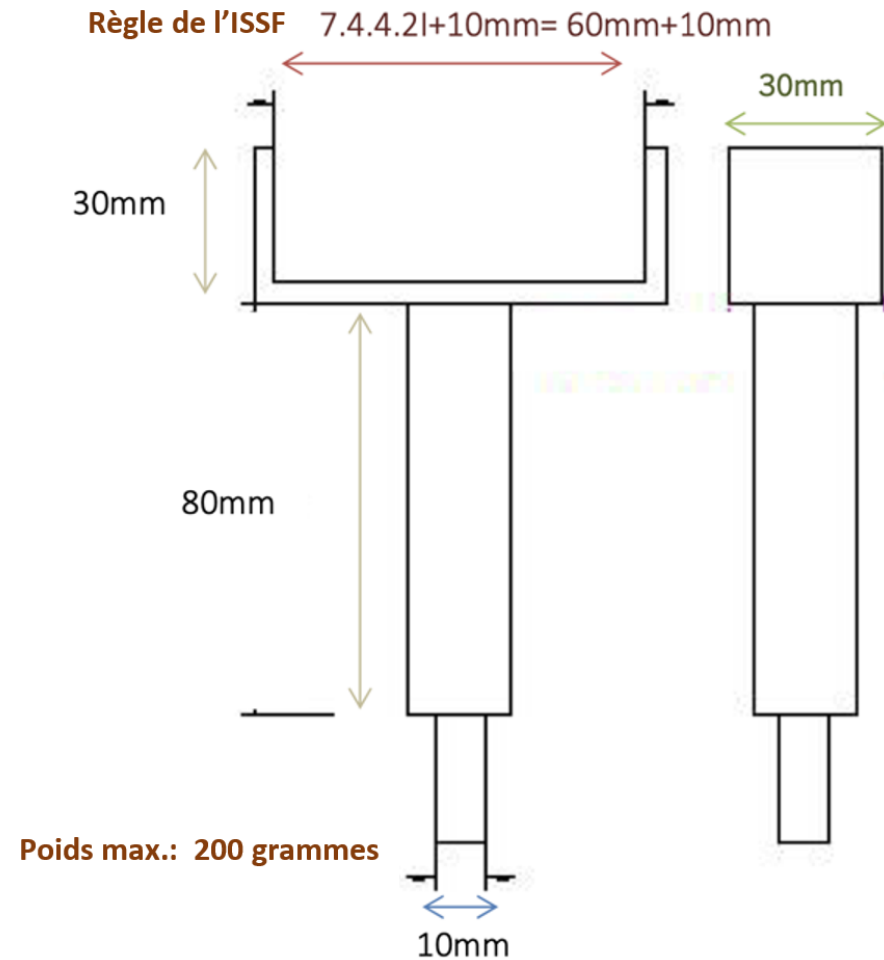
# SUPPORT À CARABINE POUR LES ÉPREUVES SH2



Source :

[https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473\\_World+Shooting+Para+Sport\\_Appendices\\_v2.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473_World+Shooting+Para+Sport_Appendices_v2.pdf)

# PARTIE SUPÉRIEURE DU SUPPORT (FOURCHE)



Source :

[https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473\\_World+Shooting+Para+Sport\\_Appendices\\_v2.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473_World+Shooting+Para+Sport_Appendices_v2.pdf)

# ADMISSIBILITÉ ET CLASSIFICATION

- Pour être admissibles aux compétitions de WSPS, les athlètes doivent avoir reçu un diagnostic médical (affection sous-jacente) faisant état d'un handicap permanent et admissible (article 7 des Règles et règlements de classification de WSPS<sup>25</sup>).
- Un système de classification a été établi afin que tous les athlètes puissent avoir la possibilité de réussir. Ce système est conçu de manière à atténuer les répercussions du handicap sur la performance sportive. Les athlètes sont classés dans des catégories (« classes ») qui reposent sur le degré de limitation découlant du handicap. La classification est un gage d'équité lors des compétitions, notamment en raison de l'incidence variable des handicaps selon le sport. Les finales se déroulent conformément aux processus en vigueur lors des épreuves olympiques.

# ADMISSIBILITÉ ET CLASSIFICATION

- Processus de classification
  - À quoi sert la classification?
    - La classification vise à déterminer l'admissibilité aux épreuves de parasport et, par conséquent, la possibilité d'accéder au titre d'athlète paralympique. Elle permet également de regrouper les athlètes dans des catégories qui ont pour but d'atténuer les répercussions du handicap et d'assurer que l'excellence sportive soit le critère qui est utilisé pour désigner l'équipe ou l'athlète victorieux.
  - Personnel affecté à la classification
  - Évaluation des athlètes
    - Formulaire de diagnostic médical

# QUI EST ADMISSIBLE?

## HANDICAPS ADMISSIBLES:

Diminution de la puissance musculaire	✓	Mouvements involontaires	✓
Diminution de l'amplitude maximale passive	✓	Tension musculaire	✓
Déficience d'un membre	✓	Manque de coordination des mouvements	✓
Longueur inégale des jambes		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓*
(*) : discipline non-paralympique			

# ADMISSIBILITÉ ET CLASSIFICATION

- Handicaps admissibles aux membres inférieurs dans les épreuves de carabine et de pistolet

Handicaps aux membres inférieurs			
Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 1.a à 1.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.			
Section	Type de handicap	Exemples de conditions	Critères minimaux concernant le handicap
1.a	Déficience d'un membre	Amputation à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un cancer, déficience congénitale d'un membre.	Amputation au niveau de la cheville (amputation de Syme) <u>ou</u> dysmélie résultant de l'absence d'une articulation complète de la cheville.
1.b	Diminution de la puissance musculaire	Lésion de la moelle épinière, spina-bifida, myélite transverse, agénésie sacrée, tumeurs à la moelle épinière, paralysie cérébrale, dystrophie musculaire.	Diminution de la puissance musculaire d'au moins 20 points pour un membre inférieur ou d'au moins 25 points pour les deux membres inférieurs au niveau de : la flexion plantaire et dorsale et l'inversion et l'éversion de la cheville; la flexion et l'extension du genou; la flexion, l'extension, l'adduction et l'abduction de la hanche (maximum de 100 points pour chacun des deux membres inférieurs).
1.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Arthrogrypose, pied bot varus équin, fusion ou contracture articulaire résultant d'une immobilisation chronique ou d'un traumatisme.	Ankylose complète de l'articulation d'une cheville ou diminution de l'amplitude de mouvement entraînant un déficit fonctionnel des membres inférieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 1.b ci-haut.
1.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, accident vasculaire cérébral, tumeur cérébrale, sclérose en plaques, ataxie cérébelleuse, paraparésie spastique héréditaire ou autres conditions où l'hypertonie (spasticité, rigidité ou dystonie), l'ataxie ou l'athétose sont présentes.	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres inférieurs qui restreint le mouvement des articulations.

# ADMISSIBILITÉ ET CLASSIFICATION

- Handicaps admissibles aux membres supérieurs dans les épreuves de carabine

Handicaps aux membres supérieurs		
Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 2.a à 2.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.		
Section	Type de handicap	Critères minimaux concernant le handicap
2.a	Déficiencia d'un membre	Amputation au niveau du poignet entraînant le non-fonctionnement de l'articulation du poignet de l'un des bras, ou dysmélie résultant de l'absence d'une articulation complète de l'un des poignets.
2.b	Diminution de la puissance musculaire	Diminution de la puissance musculaire de 30 points pour un membre supérieur ou de 50 points pour les deux membres supérieurs au niveau de : l'opposition et l'extension du pouce; la flexion et l'extension des doigts; la flexion palmaire et dorsale du poignet; la flexion, l'extension, la pronation et la supination du coude; la flexion, l'extension, l'adduction, l'abduction, l'adduction horizontale et la rotation interne et externe de l'épaule (maximum de 170 points pour chacun des deux membres supérieurs).
2.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Diminution de l'amplitude de mouvement résultant en un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 2.b ci-haut. <i>Remarque : À elle seule, l'ankylose des articulations du poignet n'est pas suffisante pour remplir les critères minimaux d'admissibilité de WSPS concernant les handicaps.</i>
2.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de puissance musculaire décrite au critère 2.b ci-haut.

# ADMISSIBILITÉ ET CLASSIFICATION

- Handicaps admissibles aux membres supérieurs dans les épreuves de pistolet

Handicaps aux membres supérieurs		
Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 1.a à 1.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.		
Section	Type de handicap	Critères minimaux concernant le handicap
3.a	Déficiences d'un membre	Amputation au niveau du poignet entraînant le non-fonctionnement de l'articulation du poignet de l'un des bras, ou dysmélie résultant de l'absence d'une articulation complète de l'un des poignets.
3.b	Diminution de la puissance musculaire	Diminution de la puissance musculaire de 30 points pour un membre supérieur au niveau de : la flexion palmaire et dorsale du poignet; la flexion, l'extension, la pronation et la supination du coude; la flexion, l'extension, l'adduction, l'abduction, l'adduction horizontale et la rotation interne et externe de l'épaule (maximum de 85 points pour un des membres supérieurs).
3.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Diminution de l'amplitude de mouvement résultant en un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 3.b ci-haut. <i>Remarque : À elle seule, l'ankylose des articulations du poignet n'est pas suffisante pour remplir les critères minimaux d'admissibilité de WSPS concernant les handicaps.</i>
3.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de puissance musculaire décrite au critère 3.b ci-haut.



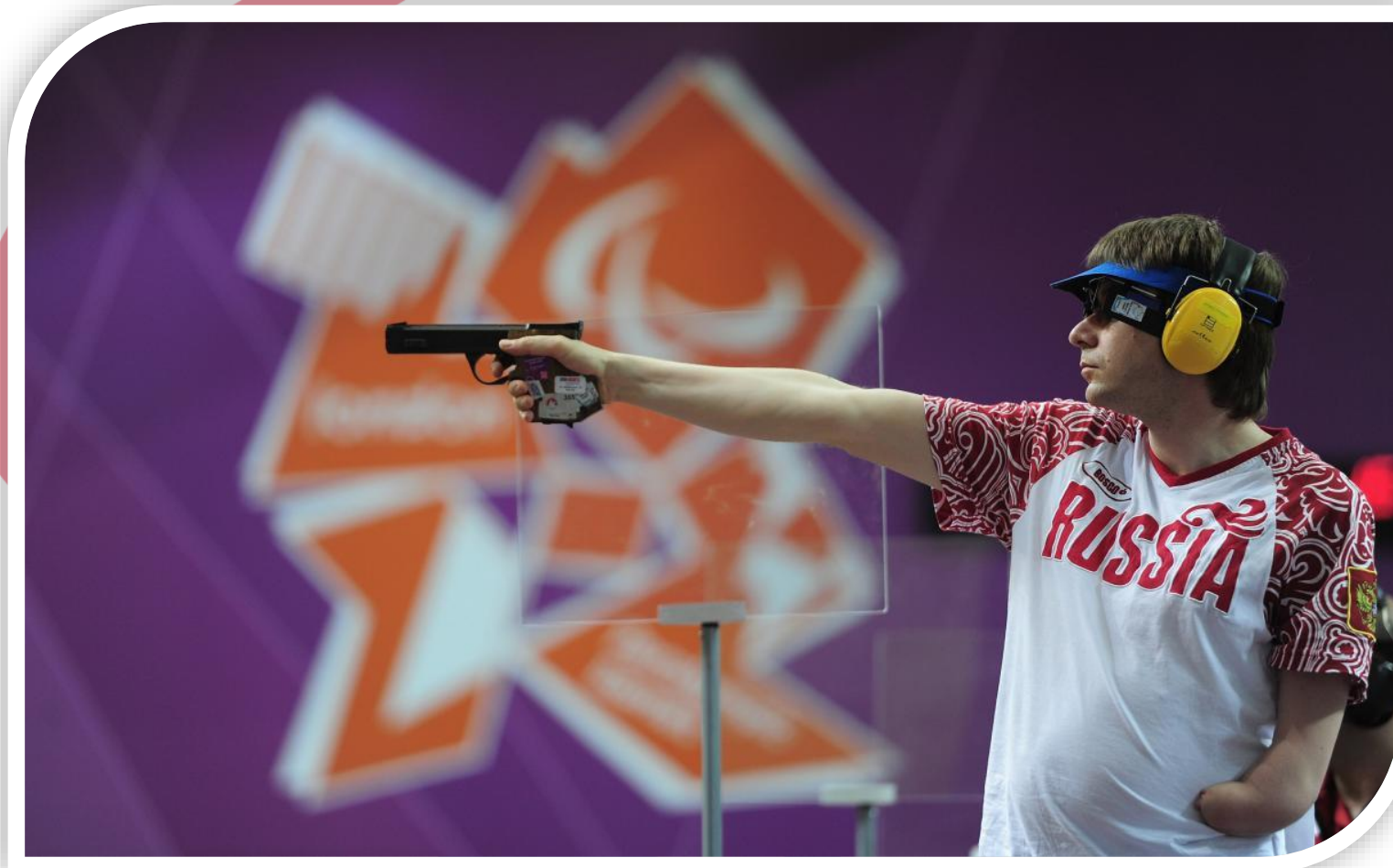
# DÉFICIENCE VISUELLE

Handicaps admissibles et critères minimaux dans les épreuves de carabine pour les athlètes ayant une DV <sup>25</sup>

Handicaps admissibles	Exemples de conditions	Critères minimaux concernant le handicap	
<b>Les athlètes ayant une DV ont une vision réduite ou nulle en raison de dommages à la structure de l'œil, aux nerfs ou aux voies optiques, ou au cortex visuel du cerveau.</b>	La rétinite pigmentaire et la rétinopathie diabétique sont des exemples d'affections sous-jacentes pouvant entraîner une déficience visuelle.	Vision affectée par : <ul style="list-style-type: none"><li>• une déficience de la structure de l'œil;</li><li>• une déficience du nerf ou des voies optiques;</li><li>• une déficience du cortex visuel du cerveau.</li></ul>	
		Acuité visuelle	Athlètes dont l'acuité visuelle est égale ou inférieure à 1,1 logMAR (20/200) <u>ou</u>
		Acuité visuelle et sensibilité différentielle	Athlètes dont l'acuité visuelle se situe entre 0,6 (20/120) et 1,0 logMAR (inclusivement) <u>et</u> dont la sensibilité différentielle est égale ou inférieure à 1,4 logCS

# SH1-A Pistolet

Sergey Malyshev, athlète de la Russie, 2012



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://www.paralympic.org/news/suhl-2014-top-pistol-shooters-look-out>

# SH1-B Pistolet

Zivko Papaz, athlète de la Serbie, 2012



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://www.paralympic.org/news/sport-week-classification-shooting>

# SH1-A CARABINE

Andrii Doroshenko, athlète de l'Ukraine, 2019



# SH1-B CARABINE



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://twitter.com/ShootingPara/status/1372608452170809346/photo/1>

# SH2-B CARABINE



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://twitter.com/ShootingPara/status/1374004880323579907/photo/1>

# SH2-C CARABINE



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://twitter.com/ShootingPara/status/1374037088195260418/photo/1>

# SG-S FOSSE



SOURCE DE L'IMAGE :

<https://twitter.com/shootingpara/status/1320805857119096835>



# SG-L FOSSE



<https://www.paralympic.org/shooting/para-trap-shooting#:~:text=WHAT%20IS%20PARA%20TRAP%20SHOOTING,from%20machines%20on%20the%20ground.&text=Athletes%20shoot%20at%20125%20clays%20in%20the%20qualification%20round>





**International Shooting Sport Federation  
Internationaler Schiess-Sportverband e.V.  
Fédération Internationale de Tir Sportif  
Federación Internacional de Tiro Deportivo**

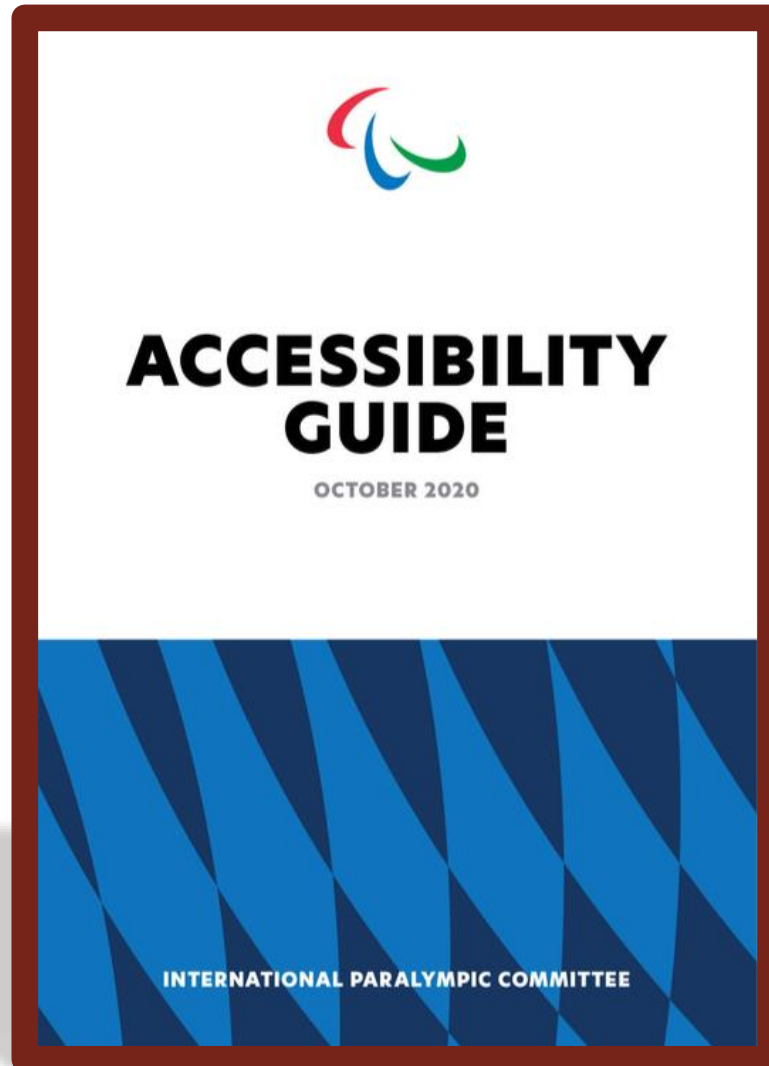
# FAITS INTÉRESSANTS

- La carabine à air en position couchée est une épreuve qui est disputée uniquement lors des compétitions paralympiques. Contrairement à la position couchée traditionnelle, les athlètes ne s'étendent pas au sol mais appuient plutôt leurs coudes sur une table de tir lorsqu'ils s'exécutent.
- Lors des épreuves paralympiques de carabine 3 positions, les concurrents tirent avec un support sous un coude en position à genoux et avec un support pour les deux coudes en position couchée.
- World Shooting Para Sport a officiellement créé la catégorie de tir pour les athlètes ayant une DV en 2019. L'an dernier, lors du Championnat mondial de Sydney, en Australie, des épreuves de tir DV et de parafosse ont été ajoutées au programme. Il s'agissait de la deuxième fois que des épreuves de parafosse étaient intégrées au Championnat du monde.
- Les athlètes ayant une DV utilisent un signal sonore pour guider leur visée. Plus ils s'approchent du centre de la cible, plus le signal est aigu.

# TIREURS AYANT UNE DV



# CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'INFRASTRUCTURE



# CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'INFRASTRUCTURE

## SHOOTING CENTER – CHÂTEAUXROUX – DEOLS



# RECRUTEMENT

- Journées d'initiation
- Organismes communautaires locaux dont la mission consiste à œuvrer auprès des personnes ayant un handicap
- Exemples d'organismes : Les Amputés de guerre et Wounded Warriors
- Faites preuve de créativité et d'ouverture afin d'élargir le bassin de candidats.
  - Beaucoup de personnes sont à la recherche d'activités leur permettant de se réaliser sur le plan sportif tout en ayant des contacts sociaux.



# LES AVANTAGES DU PARA-TIR



# NOUVELLES ORIENTATIONS

- World Shooting Para Sport propose que des changements soient apportés au programme des Jeux paralympiques de 2028 à Los Angeles.
- Ces changements consistent en l'ajout de nouvelles disciplines pour les tireurs ayant une déficience visuelle (DV) et pour le fusil de chasse (parafosse). De légers ajustements sont également prévus dans les épreuves de carabine existantes.
- Bien que le nouveau programme compte un moins grand nombre de médailles, le nombre total d'épreuves et de chances de médailles dans la catégorie « Carabine SH1 » ne changera pas.
- « Essentiellement, le niveau de compétition des épreuves menant à des médailles sera plus relevé car davantage de concurrents prendront part à chaque épreuve », explique Tyler Anderson, gestionnaire principal de World Shooting Para Sport.
- « En ouvrant nos programmes de tir à un nouveau segment de la population ayant une DV, nous avons la possibilité de diversifier l'image de notre sport et d'en élargir la portée. Le fusil de chasse est une discipline reconnue, et il nous permet de rejoindre une nouvelle clientèle et de faire croître notre sport ensemble. »

# REMERCIEMENTS

- Tyler Anderson, gestionnaire principal, World Shooting Para Sport
- Bernie Harrison, trésorier, Calgary Rifle and Pistol Club
- Trysten Curran-Routledge, Calgary Firearms Centre
- D<sup>re</sup> Sandra Honour, présidente, FTC
- Pour la liste complète des références, voir le *Rapport de la Fédération de tir du Canada sur les athlètes ayant une déficience dans le para-tir.*